



Bulletin de négociation : Personnel de soutien à temps partiel

Le CEC entame une démarche de conciliation

Depuis plus d'un an, le Conseil des employeurs des collèges (CEC), qui représente les 24 collèges publics de l'Ontario, et le SEFPO des CAAT-PSCP, qui représente environ 15 000 membres du personnel de soutien à temps partiel, sont engagés dans des négociations.

Tout au long de ces négociations, les discussions ont porté sur les problèmes actuels et la réalité financière auxquels fait face le secteur collégial. De plus, il y a eu un échange franc et ouvert sur les propositions.

Malgré de nombreuses rencontres entre les parties depuis janvier 2024, celles-ci n'ont pas réussi à trouver un terrain d'entente. Depuis septembre 2024, le CEC a demandé à plusieurs reprises une médiation non contraignante pour aider les parties à parvenir à un accord. Mais au terme de la dernière séance de négociation du 18 décembre 2024, l'équipe de négociation du personnel de soutien à temps partiel a mis fin aux discussions plus tôt que prévu sans donner d'explication ni accepter la médiation.

Les étudiants, les étudiantes, le personnel et la communauté collégiale méritent d'avoir l'esprit tranquille, loin de toute menace de mesures syndicales à venir. C'est pourquoi, le 23 janvier 2025, le CEC a soumis une demande de conciliation à l'équipe de négociation du personnel de soutien à temps partiel.

Lors d'une conciliation, une personne neutre, désignée par le ministre du Travail et ayant une expérience en médiation et en résolution de conflits, tente d'aider les parties à trouver un terrain d'entente. Le CEC souhaite vivement que ce processus aboutisse à un règlement juste pour toutes les personnes impliquées.

Nous reconnaissons l'importance cruciale du personnel à temps partiel dans nos établissements pour soutenir la communauté étudiante. Nous réaffirmons notre engagement à leur offrir une rémunération équitable, y compris des hausses de salaire et des congés payés, à tous les niveaux. De plus, nous avons suggéré des solutions inédites pour des questions cruciales, telles que les congés de maladie, les indemnités d'annulation de quarts pour le personnel à temps partiel régulier, ainsi que des politiques renforcées en matière de harcèlement sexuel et de sécurité de l'emploi.



COLLEGE
EMPLOYER
COUNCIL

CONSEIL DES
EMPLOYEURS
DES COLLÈGES

Nous continuons d'espérer que nous arriverons à une entente avec l'équipe de négociation du SEFPO des CAAT-PSCP afin d'assurer la stabilité des étudiants, des étudiantes, du personnel et de toute la communauté collégiale. Comme prochaine étape, le ministère du Travail devra désigner un conciliateur ou une conciliatrice, puis fixer les dates du processus de conciliation.